

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-308 DU 23 JUILLET 1998

Chargeant Monsieur Félix Essou DANSOU,
Ministre des Mines, de l'énergie et de
l'hydraulique de l'intérim du Président de
la République pour compter du 23 juillet
1998.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er. - Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur Félix Essou DANSOU, ministre des Mines, de l'énergie et de l'hydraulique est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour LOME (République Togolaise).

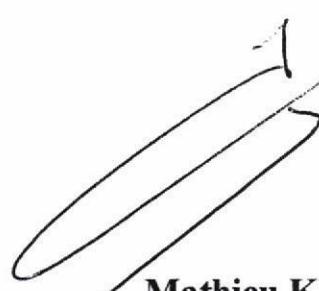
.../...

Article 2.- Il est délégué à Monsieur Félix Essou DANSOU durant cette période, les pouvoirs de Chef de gouvernement.

Article 3. - Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 23 juillet 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU. -

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 2 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-